



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

Mise à jour du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99610

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Après avis du CTP du 19 Novembre 1999,

Par arrêté préfectoral du 29 Septembre 1999, la Communauté de Communes de Niort est dissoute à la date du 31 Décembre 1999 et la Communauté d'Agglomération créée à la même date.

Conformément à l'article L 5214-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de répartir les personnels de la CCN entre les communes membres.

Les personnels au nombre de 12 seront nommés dans un emploi de même niveau à la Ville de Niort puis mutés sur leur demande à la Communauté d'Agglomération en fonction des compétences dévolues à l'EPCI.

C'est pourquoi, il est proposé de **CREER** les postes suivants au tableau des effectifs de la Ville de Niort à compter du 1er Janvier 2000 :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe à la Direction du Secrétariat Général
- 1 poste d'Attaché Principal à la Direction du Développement Economique
- 1 poste de Rédacteur à la Direction Comptabilité
- 2 postes d'Agent d'Entretien à la Direction NPA
- 3 postes d'Agent d'Entretien à la Direction des Espaces Verts
- 3 postes Agents d'Entretien à la Direction de la Voirie
- 1 poste de Chargé de mission au Cabinet du Maire

Par ailleurs, il y a lieu de **CREER** des emplois pour faire face à des missions nouvelles :

DIRECTION DES BATIMENTS

1 poste de Technicien Territorial chargé de la sécurité des bâtiments.

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION

* Création

- 1 poste de Rédacteur Territorial
- 2 postes de Technicien Territorial
- 2 postes d'Ingénieur Territorial

* Suppression

- 1 poste de Chef de salle
- 2 postes de Chef de projet

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)